

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 21.07.2023 Date de révision: 21.07.2023 Version: 1.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : RX Wheel Cleaner & Protectant

Code du produit : 26412

Type de produit : Nettoyant,Détergent
Groupe de produits : Produit commercial

Autres moyens d'identification : UFI: J8EK-0RET-0009-JY6W

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

KRAFFT S.L.U. Ctra. Urnieta s/n

20140 Andoain - Guipúzcoa

España

T +34 943 410 400 - F +34 943 410 440

msds@krafft.es - rainx.eu.com

#### Distributeur

WYNN'S AUTOMOTIVE France SAS

Z.A. Europarc

2, avenue Léonard de Vinci

33608 Pessac

France

T +33 05 57 26 29 00

contact@wynns.fr - www.wynns.fr

#### Distributeur

ITW AUTOMOTIVE AFTERMARKET

Saxon House 2-4 Victoria Street SL4 1EN Windsor United Kingdom

T +44 (0) 24 7647 4069

sales@wynns.uk.com - www.forteuk.co.uk

#### Distributeur

ITW ADDITIVES INTL B.V. Industriepark-West 46 9100 Sint-Niklaas

Belgium

T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56 <u>msds@wynns.eu</u> - <u>www.wynns.com</u>

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ES:+34 91 5620420, PT:+351 800 250 250, BIG:+32 (0) 14/58.45.45

ES: Servicio de Información Toxicológica - PT: Centro de Informação Antivenenos - BIG

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) $N^{\circ}$ 1272/2008 [CLP]

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Contient : Sodium mercaptoacetate; Methylisothiazolinone; Ethoxylated C11-alcohol

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux

ou spéciaux.

Phrases supplémentaires : Ne pas ingérer.
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
Indications de danger détectables au toucher : Applicable

# 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1. Substances

Non applicable

# 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium mercaptoacetate	N° CAS: 367-51-1 N° CE: 206-696-4 N° REACH: 01-2119968564- 24	≥ 7	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=100 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 (ATE=1100 mg/kg de poids corporel) Skin Sens. 1, H317
Isopropyl alcohol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° Index: 603-117-00-0 N° REACH: 01-2119457558- 25	1 – 2,5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Cocamidopropyl betaine	N° CAS: 61789-40-0 N° CE: 263-058-8 N° Index: 01-2119513359-38	0,1 – 2,5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethoxylated C11-alcohol	N° CAS: 127036-24-2 N° CE: 603-182-5 N° REACH: Exempt (Polymer)	≥ 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Eye Dam. 1, H318
2-methylisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-009 N° REACH: 01-2120764690- 50	< 0,1	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=100 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=300 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
2-methylisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-009 N° REACH: 01-2120764690- 50	(0,00015 ≤ C < 0,0015) EUH208 (0,0015 ≤ C < 100) Skin Sens. 1A, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions

complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si

l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée. Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence · Aérer la zone

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Produits incompatibles

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à Conditions de stockage

l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation

Bases fortes. Acides forts.

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

21.07.2023 (Date de révision) FR - fr 4/13

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

# Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

# Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

# Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection des mains:

Gants. Porter des gants appropriés : Néoprène, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle.

Assurez-vous que le temps de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur de gants pour des informations sur le temps de rupture des gants. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Temps de rupture : 480 MIN. Epaisseur du matériau : 0.5 mm

# 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

# Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

# Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Autres informations:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont proposées à titre indicatif uniquement. Les risques doivent être évalués avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection les plus adaptés aux conditions de travail. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes à la norme EN applicable.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Gris(e).

Apparence Liquide sirupeux. Odeur caractéristique. Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion Pas disponible Point de congélation Pas disponible Point d'ébullition Pas disponible Inflammabilité : Ininflammable. Limite inférieure d'explosion Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible Point d'éclair : Non inflammable Température d'auto-inflammation : Pas disponible : Pas disponible Température de décomposition рΗ : 6-8

Viscosité, cinématique : Pas disponible Solubilité : Miscible avec l'eau. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : 1 g/ml Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Caractéristiques d'une particule : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

# 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

# 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008		
Toxicité aiguë (orale) : Toxicité aiguë (cutanée) : Toxicité aiguë (Inhalation) :	Nocif en cas d'ingestion. Non classé Non classé	
RX Wheel Cleaner & Protectant		
ETA CLP (voie orale)	1055,966 mg/kg de poids corporel	
Sodium mercaptoacetate (367-51-1)		
DL50 orale rat	> 300 mg/kg	
DL50 voie cutanée	1000 – 2000 mg/kg de poids corporel	
2-methylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)		
DL50 orale rat	1000 – 2000 mg/kg	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg	
Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
Isopropyl alcohol (67-63-0)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 Inhalation - Rat	> 20 mg/l 8h	
Ethoxylated C11-alcohol (127036-24-2)		
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé pH: 6 – 8	
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
2-methylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)		
pH	4,5 (≥ 5,5)	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 6 – 8	
2-methylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)		
рН	4,5 (≥ 5,5)	
•	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales : Indications complémentaires :	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Cancérogénicité :	Non classé	
Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Toxicité pour la reproduction : Indications complémentaires :	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)	Comprehensive and administration of the second and standard the soft page formplies	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles :	Non classé	
(STOT) (exposition unique) Indications complémentaires :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

21.07.2023 (Date de révision) FR - fr 7/13

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Isopropyl alcohol (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
·	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration Indications complémentaires	<ul><li>Non classé</li><li>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis</li></ul>

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Nocif en cas d'ingestion.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

: Non classé

(chronique)

(chronique)		
(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)		
> 1000 mg/l 96h (Poecilia reticulata)		
1919 mg/l 48h (Daphnia magna)		
> 969 mg/l 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)		
0,5 mg/l 22d (Daphnia magna)		
880 mg/l 48h (Leuciscus idus)		
> 100 mg/l 96h (Oncorhynchus mykiss)		
38 mg/l 48h (Daphnia magna)		
13 mg/l 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)		
2-methylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)		
60 mg/l 96h (Oncorhynchus mykiss)		
16,8 mg/l 48h (Daphnia magna)		
1,57 mg/l 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)		
> 100 mg/l 48h (Leuciscus idus melanotus)		
> 100 mg/l 48h (Daphnia magna)		
> 100 mg/l 72h (Scenedesmus subspicatus)		
Ethoxylated C11-alcohol (127036-24-2)		
10 – 100 mg/l 96h (Cyprinus carpio)		
10 – 100 mg/l 48h (Daphnia magna)		

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ethoxylated C11-alcohol (127036-24-2)	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	140 mg/l (lodos activados)

# 12.2. Persistance et dégradabilité

RX Wheel Cleaner & Protectant	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

RX Wheel Cleaner & Protectant		
Potentiel de bioaccumulation Non établi.		
Sodium mercaptoacetate (367-51-1)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -2,99		
Isopropyl alcohol (67-63-0)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05	

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

# 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID / /

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballag	je			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'env	vironnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations suppléme	entaires disponibles			

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# Transport par voie terrestre

Non applicable

# **Transport maritime**

Non applicable

# Transport aérien

Non applicable

# Transport par voie fluviale

Non applicable

# **Transport ferroviaire**

Non applicable

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
3(a)	Isopropyl alcohol
3(b)	RX Wheel Cleaner & Protectant ; 2-methylisothiazol-3(2H)-one ; Cocamidopropyl betaine ; Isopropyl alcohol ; Ethoxylated C11-alcohol
3(c)	2-methylisothiazol-3(2H)-one ; Cocamidopropyl betaine
40.	Isopropyl alcohol

# Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

# Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

# Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

# Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

# Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

#### Fragrances allergisantes > 0,01%:

LINALOOL

Étiquetage du contenu	
Composant	%
agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques	<5%
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE	
METHYLISOTHIAZOLINONE	
parfums	
LINALOOL	

# Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

# Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

# 15.1.2. Directives nationales

#### **France**

Maladies professionnelles		
Code	Description	
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde	

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).

Texte intégral des phra	ases H et EUH:
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phr	Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3		
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4		
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1		
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1		
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3		
EUH208	Contient {0 message≤nom de la substance sensibilisante> fieldvalue=_SENSITIZER_COMPONENTS}. Peut produire une réaction allergique.		
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2		
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2		
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.		
H290	Peut être corrosif pour les métaux.		
H301	Toxique en cas d'ingestion.		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H311	Toxique par contact cutané.		
H312	Nocif par contact cutané.		
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H318	Provoque de graves lésions des yeux.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H330	Mortel par inhalation.		
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.		
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1		
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B		
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1		
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques		

# Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Méthode de calcul Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.